

**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis
municipal 09/08 concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2009**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis municipal no 09/08 concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2009 s'est réunie le mardi 7 octobre 2008 à la maison de commune

La commission était composée de :

Mme Véronique Bossy
Mme Yolande Volet
M. Thierry Cuénoud
M. Daniel Hilfiker, rapporteur

Monsieur Philippe Tailens, syndic, a répondu de façon détaillée aux différentes questions posées par la commission. Nous le remercions.

L'actuel taux d'imposition, valable pour l'année 2008 de 80 arrivera à échéance le 31 décembre 2008 et doit donc être renouvelé.

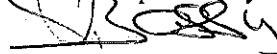
Le canton affichant une meilleure santé financière, le report de nouvelles charges cantonales devrait se faire avec moins de conséquences pour les comptes communaux que par le passé. Malgré tout, pour 2009 les charges sont néanmoins importantes au niveau des déficits des transports publics et de la participation aux charges de l'OMSV par rapport au bouclage de 2007.

Même que la commune enregistre toujours un endettement important (CHF 4'652'000.00) qui mérite une attention particulière, la Municipalité propose, afin de ne pas charger encore plus la population, de maintenir le statu quo et de reconduire l'arrêté d'imposition 2009 sur les mêmes bases que 2008.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances recommande aux membres du Conseil d'accepter le préavis Municipal 09/08 tel que présenté.

La commission :

Mme Véronique Bossy



Mme Yolande Volet



M. Thierry Cuénoud



M. Daniel Hilfiker



Palézieux, le 7 octobre 2008